Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2020

Délibération n° 05-2020 du Comité Syndical du 3 février 2020

La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire et doit être actée par une délibération spécifique donnant lieu à un vote, pour les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le ROB doit être présenté à l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget. Ce rapport porte essentiellement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

N'ayant aucun caractère décisionnel, le Rapport d'Orientation Budgétaire est donc l'occasion de faire une présentation de l'évolution des services et des finances du Syndicat.

En 2019, une réflexion a été menée par le Bureau et les services du SMICTOM des Flandres afin de programmer d'autres travaux de réhabilitations de déchèteries.

En effet, le projet de construction d'une déchèterie commune pour Merville et Estaires ayant pris du retard pour des motifs fonciers, la réflexion s'est portée sur le projet d'extension de la déchèterie d'Hazebrouck.

Après un avis favorable de la Municipalité d'Hazebrouck pour la mise à disposition d'une parcelle située juste à l'arrière de la déchèterie actuelle, une étude de faisabilité a été lancée pour un projet d'extension. Cette étude a permis de revoir l'organisation interne de la déchèterie par une collecte au sol de certains déchets, facilitant l'accès et la gestion des flux des véhicules privés et professionnels.

Pour des raisons techniques, et notamment la finalisation d'une étude en cours portant sur la gestion des eaux pluviales et nécessitant la création de bassins de captage complémentaires, la collectivité aura nécessairement besoin du terrain qui aurait pu être mis à la disposition du SMICTOM, à l'arrière de la déchèterie. Ce projet n'aboutira donc pas.

L'exploitation du Centre de tri de Strazeele a cessé définitivement le 28 février 2019. Le process a été totalement démantelé au cours du 2ème semestre 2019, la majorité des matériaux de construction ont été valorisés.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

Parallèlement, il a été décidé en Assemblée d'utiliser ce nouvel espace pour :

- Le dépôt avant transfert des emballages recyclables collectés en porte à porte sur le territoire, comme existant.

- Le dépôt et le tri des encombrants avant transfert pour valorisation soit matière soit énergétique soit pour enfouissement des déchets résiduels, aux fins d'économiser sur le coût des rotations des bennes. Cette nouvelle prestation débutera au 1er avril 2020. Les économies réalisées sur ce nouveau mode de fonctionnement se feront sur le long terme dès 2021.

Concernant le tri et la valorisation des emballages recyclables, le SMICTOM des Flandres a répondu à l'appel à projet lancé par CITEO concernant l'extension de consignes de tri, en collaboration avec la CCFL et la Société PAPREC - prestataire de tri des emballages.

Le SMICTOM des Flandres a obtenu l'agrément pour la mise en œuvre - dès janvier 2020 - de l'extension des consignes de tri sur le territoire comprenant la Flandre Intérieure hors ex-Houtland et le territoire de Flandre Lys. Cet agrément permettra au syndicat de percevoir davantage de soutiens dès 2021.
L'ensemble de ces nouveaux déchets recyclables seront triés par la Société Paprec et seront partiellement valorisés dans le cadre du barème F. CITEO prendra à sa charge le sur-tri et la valorisation du flux de développement comprenant le PET foncé et opaque (bouteilles plastiques de couleur), les pots et barquettes, les polystyrènes ...
Il est rappelé que le territoire de l'ex-Houtland ne peut être intégré dans l'appel à projet : les emballages collectés dans ces 7 communes sont triés et valorisés au Centre de tri « Récup'Aire » insuffisamment équipé et mécanisé pour répondre aux extensions de consignes de tri selon les critères de CITEO.

Concernant la prestation « dépôt et tri des encombrants » avant transfert et traitement ; l'étude financière a mis en avant les points suivants à prendre en compte :
- la TGAP va augmenter fortement sur l'enfouissement (20% des tonnages),
- le coût de traitement des DIB au CVE Flamoval va s'aligner sur la courbe croissante du taux de TGAP, les demandes d'apport seront en augmentation.
- le coût du traitement des encombrants des collectivités est moins élevé que celui des DIB,
- le broyage est effectué au CVE Flamoval à la charge du SMFM.

Il est donc judicieux de payer un peu plus cher une prestation de tri sur le site de Strazeele afin d'optimiser les coûts de transport et de traitement.
En effet, des économies peuvent être réalisées sur le coût des rotations des bennes de déchèteries vers Strazeele. De plus, le SMFM va prendre à sa charge le transport des encombrants à valoriser soit plus de 80 % des tonnages collectés.

Ci-après seront rappelés les décisions budgétaires et les différents évènements financiers de l'année 2019 et seront évoquées les prévisions générales 2020.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

I – PRESENTATION DES COUTS DE SERVICE

1- Coûts de service prévisionnels

Pour mémoire depuis 2016, dans le cadre de l'élaboration des coûts de service prévisionnels, afin de maintenir les taux de TEOM sur le territoire, la CC Flandre Intérieure a demandé aux élus du Bureau du SMICTOM de ne pas augmenter le coût du service et de limiter à 8 400 000 € le coût global sur les 22 communes de Flandre Intérieure.

Le SMICTOM a toujours tenté de limiter les impacts des augmentations règlementaires et des marchés.

2- Mutualisation de l'augmentation du coût de la collecte

Il est rappelé que lors de l'élaboration du coût de service définitif 2016, afin de limiter l'augmentation tarifaire du marché de collecte, le SMICTOM a validé une harmonisation du coût de collecte à la tonne sur l'ensemble du territoire, suivant demande de la CC Flandre Lys.
Cette mutualisation de l'augmentation du marché permet aux collectivités de bénéficier d'une prestation à un prix à la tonne acceptable et plus réel sur l'ensemble du territoire.
Ainsi le montant réel 2019 et donc prévisionnel 2020 de la mutualisation calculée sur la base des tonnages 2019 passe de 50 484.25 € à 81 446.11 €.

Cette augmentation s'explique par :

- La révision importante des coûts de collecte dans le cadre du marché (+4.19%).
- La baisse des tonnages collectés en CCFI (- 497 tonnes)

Ce montant de mutualisation de à 81 446.11 € viendra pour déduction du coût global CCFL et en augmentation du coût global CCFI.

II – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Au 1er janvier 2020, l'encours de la dette s'élève à 2 518 198.60 €

L'état de l'endettement annuel ci-après, présente l'évolution des annuités d'emprunt depuis 2019

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

Etat de l'endettement annuel						
Années	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Total versement	Capital restant dû
2019	2 710 286.97	192 088.37	38 950.76	0.00	231 039.13	2 518 198.60
2020	2 518 198.60	195 876.35	35 156.07	0.00	231 032.42	2 322 322.25
2021	2 322 322.25	199 766.18	31 246.77	0.00	231 012.95	2 122 556.07
2022	2 122 556.07	191 495.94	27 303.82	0.00	218 799.76	1 931 060.13
2023	1 931 060.13	182 545.63	24 050.48	0.00	206 596.11	1 748 514.50
2024	1 748 514.50	185 673.47	20 922.64	0.00	206 596.11	1 562 841.03
2025	1 562 841.03	177 203.67	17 725.52	0.00	194 929.19	1 385 637.36
2026	1 385 637.36	144 497.70	15 430.67	0.00	159 928.37	1 241 139.66
2027	1 241 139.66	146 242.52	13 685.84	0.00	159 928.36	1 094 897.14
2028	1 094 897.14	148 008.99	11 919.36	0.00	159 928.35	946 888.15
2029	946 888.15	149 797.38	10 130.98	0.00	159 928.36	797 090.77
2030	797 090.77	151 607.94	8 320.42	0.00	159 928.36	645 482.83
2031	645 482.83	104 727.13	6 487.39	0.00	111 214.52	540 755.70
2032	540 755.70	105 852.22	5 362.30	0.00	111 214.52	434 903.48
2033	434 903.48	106 989.39	4 225.13	0.00	111 214.52	327 914.09
2034	327 914.09	108 138.78	3 075.74	0.00	111 214.52	219 775.31
2035	219 775.31	109 300.51	1 914.01	0.00	111 214.52	110 474.80
2036	110 474.80	110 474.80	739.79	0.00	111 214.59	0.00
Total		**2 518 198.60**	**237 696.93**	**0.00**	**2 755 895.53**	**0.00**

Les emprunts à amortir sont les suivants :

- Emprunt contracté en août 2007 sur 15 ans pour la réalisation de vestiaires et sanitaires sur le site de Strazeele et l'aménagement d'une plate-forme pour le stationnement des bennes, pour un montant de 270 000 €.

- Emprunt réalisé en novembre 2010 sur 15 ans pour l'aménagement des déchèteries pour un montant de 550 000 €.

- Emprunt réalisé en 2015 sur 15 ans pour la construction des déchèteries pour un montant de 650 000 €.

- Emprunt réalisé en 2016 sur 20 ans pour la construction des déchèteries pour un montant de 2 000 000 €.

L'ensemble de la dette du Syndicat est représenté par des emprunts à taux fixe, apportant ainsi toute sécurité sur le long terme.

En 2019, les annuités d'emprunts s'élevaient à 231 039.13 € soit 2.09 € par habitant pour une population de 110 273 habitants au 1er janvier 2019.

En 2020, les annuités d'emprunts s'élèveront à 231 032.42 € soit 2.09 € par habitant pour une population de 110 282 habitants au 1er janvier 2020.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

III - SYNTHESE ET EQUILIBRE BUDGETAIRE

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Evolution des charges et des recettes de fonctionnement

EVOLUTION DES CHARGES 2017 – 2018 - 2019			
Charges	**2017**	**2018**	**2019**
011 - Charges à caractère général	10 373 109,09 €	10 613 332,47 €	10 603 139,34 €
012 - Charges de personnel	1 052 841,82 €	1 175 093,04 €	1 218 477,80 €
65 - autres charges de gestion courante	334 995,03 €	325 937,30 €	325 935,05 €
66 - Charges financières	46 772,09 €	42 652,50 €	38 522,31 €
67 - Charges exceptionnelles	5 009,86 €	18 679,53 €	988,04 €
Total des charges de fonctionnement rattachements compris	**11 812 727,89 €**	**12 175 694,84 €**	**12 187 062,54 €**

EVOLUTION DES PRODUITS 2017 - 2019			
Recettes	**2017**	**2018**	**2019**
013 - Atténuation de charges	37 139,97 €	59 900,30 €	66 702,64 €
70 - Vente de marchandises	27 512,00 €	36 515,00 €	28 670,00 €
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €
74 - Dotations et participation	11 782 001,84 €	11 295 011,39 €	11 586 100,28 €
75 - Autres produits de gestion courante	938 846,34 €	800 048,24 €	601 488,49 €
77 - Produits exceptionnels*	29 649,46 €	71 957,49 €	203 767,72 €*
78 - Reprise sur provision	- €	- €	- €
Total des recettes de fonctionnement rattachements compris	**12 815 149,61 €**	**12 263 432,42 €**	**12 486 729,13 €**

**Produits exceptionnels 2019 : Remboursement par Veolia de l'avance forfaitaire 191 310.05 €*

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

2 - Capacité d'autofinancement

CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE 2017 - 2018			
Années	**2017**	**2018**	**2019**
Dépenses de gestion	11 812 727,89 €	12 175 694,84 €	12 187 062,54 €
Recettes de gestion	12 815 149,61 €	12 263 432,42 €	12 486 729,13 €
Autofinancement	**1 002 421,72 €**	**87 737,58 €**	**299 666,59 €**

CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE 2017 - 2019			
Années	**2017**	**2018**	**2019**
CAF brute	1 002 421,72 €	87 737,58 €	299 666,59 €
- Annuité en capital de la dette	184 804,04 €	188 398,89 €	192 088,36 €
Autofinancement	**817 617,68 €**	**- 100 661,31 €**	**107 578,23 €**

L'autofinancement est positif en 2019 mais si l'on déduit des produits exceptionnels le montant du remboursement de l'avance forfaitaire versée dans le cadre du marché de collecte soit 191 130.05 €, l'autofinancement serait négatif à hauteur de -83 551.82 €

La contrainte budgétaire imposée au SMICTOM des Flandres par les collectivités depuis 2016, alors que le syndicat est en pleine évolution tant au niveau de son fonctionnement, de ses prestations que de ses investissements, engendre des résultats d'exercice ne permettant plus l'autofinancement annuel du remboursement de l'annuité en capital des emprunts.

3 - Prévisions et Evolutions 2020

Dépenses

Pour mémoire, le 2 janvier 2019, l'Eco-organisme Eco-DDS avait informé les collectivités adhérentes que leur agrément n'avait pas été renouvelé par l'Etat et les collectes des Déchets Diffus Spécifiques s'arrêtaient le 4 Janvier 2019. Et ce, dans l'attente d'une éventuelle reconduction de l'agrément par le Ministère de l'Environnement.
Dans cette attente, pour maintenir une continuité de service, et après consultation de différents prestataires, le SMICTOM des Flandres a signé une convention temporaire renouvelable mensuellement avec la Société BAUDELET, déjà titulaire du lot « collecte des Déchets Diffus Spécifiques hors Eco-DDS » en déchèterie.
Finalement, l'agrément a été renouvelé et les collectes par l'Eco-organisme ont repris le 22 mars 2019. La prestation temporaire effectuée par la Société BAUDELET aura coûté la somme de 15 870.62 €.

Cette dépense complémentaire effectuée hors période d'agrément a été partiellement prise en charge par l'Eco-organisme, cette somme a été versée avec les soutiens 2019 soit 9 682.17 € d'où un coût résiduel de 6 188.45 € pour le syndicat.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

De même que les années précédentes, les indices de révision des marchés en cours ont augmenté globalement les coûts de prestations, principalement pour la collecte et les rotations des bennes de déchèteries.

En 2019, pour sensibiliser la population à la mise en œuvre des extensions de consigne de tri, les actions de communication représentent une dépense globale de 26 500 € comprenant la création et l'impression de différents supports (bâche événementielle, roll-up, flyers, distribution toutes boites ...)

Le changement de fonctionnement de la prestation « traitement des emballages » avec la Société PAPREC a permis la baisse du coût global de tri et de transfert des emballages.
Un avenant avec effet au 1er janvier 2020 portant sur le transport des refus de tri au CVE Flamoval permettra des économies annuelles d'environ 27 000 €, rien que pour les refus de tri.
Malgré une révision annuelle des coûts du marché de 2.75 % et un tonnage en hausse estimé à 13 % du fait des extensions de consignes de tri ; l'estimation du coût annuel de la prestation effectuée par la Société Paprec pour le transfert, le tri et la valorisation des emballages recyclables affiche une baisse d'environ 139 000 € par rapport à 2019 (janvier février 2019 sur le marché Veolia beaucoup plus cher).
Il convient de rappeler que la Société Paprec a maintenu son prix de traitement à la tonne malgré de gros investissements financés sur la chaine de tri pour la mise en œuvre des ECT.

Le SMFM, depuis 2016, accepte et recherche des tonnages de DIB auprès des entreprises privées. Ainsi les coûts de traitement à la tonne ont amorcé une baisse constante pour les différents déchets apportés par les collectivités.
Les coûts de traitement des OM sont passés de 122 € en 2015 à 114 € en 2020. Le SMFM a pu appliquer cette baisse par la perception de nouvelles recettes liées à l'apport des DIB dont les coûts de traitement ont évolué progressivement de 52 € à 80 € la tonne.

Dans cette continuité, en 2020, les coûts de valorisation énergétique seront de :

- 114 € au lieu de 115 € la tonne pour le traitement des OM
- 60 € au lieu de 87 € la tonne pour les refus de tri (transfert DIB via Paprec) avec une déduction des frais de transport sur la base du prix kilométrique à la tonne Strazeele-Arques de 7 € la tonne soit 53 € la tonne expédiée et traitée.

Services sur la base des tonnages 2019	Variation +/- 2020
Révision du coût du marché de Collecte (1.32 %)	**85 000**
Tri et transfert des emballages	**-139 000**
Transfert et traitement des refus de tri	**-27 000**
SMFM baisse des coûts de traitement OM	**-41 000**
Marchés déchèteries et autres	**80 000**
Encombrants : nouvelle organisation	**113 000**
Charges de personnels	**20 000**
Incidence sur le coût global du service 2020	**+ 91 000 €**

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

Recettes

La signature du contrat de performance 2018–2022 avec CITEO a engendré une baisse des soutiens depuis 2018.
Le contrat d'objectifs signé en 2019 permet d'aligner les montants à percevoir suivant les performances de collecte et de tri des emballages.
Dans le cadre des extensions de consignes de tri, CITEO a revu à la hausse le soutien à valorisation sur les plastiques passant de 600 à 660 € la tonne collectée et valorisée. Ce soutien complémentaire estimé à 31 500 € ne sera versé qu'en 2021 avec le liquidatif 2020.
Dans l'ensemble, les montants des soutiens à percevoir en 2020 restent stables.

Contrairement, les recettes issues des ventes de matériaux sont fortement en baisse.
Si le montant de reprise du verre n'évolue pas, les prix de rachat de l'ensemble des fibreux ont baissé : cela concerne les cartons en déchèteries, les journaux-revues-magazines et gros de magasins, les cartons d'emballage et les cartonnettes.
Malgré une baisse des recettes déjà amorcée en 2019, les recettes 2020 devraient passer de 283 000 € à 131 000 € soit une baisse de **152 000 €.**

Ces variations ont une incidence économique importante sur le coût global du service, d'environ **243 000 €**

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Exercice 2019

TRAVAUX OU ACQUISITIONS 2019	
LIBELLE DE LA DEPENSE	**2019**
Etude de faisabilité - Extension déchèterie Hazebrouck	2 450,00 €
Etude de faisabilité (suite et fin) - Déchèterie Merville	5 016,00 €
Locigiels pack office	460,00 €
Locigiel compta	4 277,55 €
Acquisition ordinateurs	3 087,21 €
Matériels pour déchèteries	6 703,44 €
Mobilier Bureau suite déménagement 2ème étage	1 793,99 €
Acquisition 15 colonnes à verre	19 282,50 €
Acquisition nappes pour forum et stand	1 374,00 €
Bacs de collecte et petites fournitures - Ex-Houtland	4 976,40 €
Démontage table de commande ancien incinérateur	18 258,00 €
Démantèlement du process du centre de tri	69 515,04 €
Installation volets roulants déchèteries Laventie et Bailleul	1 266,00 €
Réfection garde-corps déchèterie Hazebrouck	27 096,00 €
REALISATIONS 2019	**165 556,13 €**

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

TRAVAUX INSCRITS NON REALISES	
LIBELLE DE LA DEPENSE	**2019**
Réhabilitation déchèteries : Etudes, AMO... (sur 67400 € prévu)	59 934 €
Autres prestations : PAV Fibreux	18 480 €
PLPDMA : Frigo solidaire	1 300 €

2 - Exercice 2019

Restes à réaliser à inscrire

RESTES A REALISER DEPENSES 2019		
Art.	**LIBELLE DE LA DEPENSE**	**MONTANT**
2031	Mission coordination SPS démantèlement de la chaîne de tri	959.04 €
2188	Fourniture de colonnes à verre	9 984.00 €
RESTES A REALISER DE DEPENSES 2019 A REPORTER EN 2020		**10 943.04 €**
RESTES A REALISER RECETTES 2019		
NEANT		

Investissements 2020

TRAVAUX OU ACQUISITIONS 2020	
LIBELLE DE LA DEPENSE	**2020**
REHABILITATIONS DECHETERIES	**140 900 €**
Merville Estaires : Etude géotechnique, AMO, ...	*124 900 €*
Bailleul : caméras de surveillance	*10 000 €*
Nieppe : renforcement quai gravats	*6 000 €*
AUTRES	**30 300 €**
Ordinateurs fixes pour bureau ADT avec pack office	*3 800 €*
PAV Verre	*10 000 €*
Conteneurs spécifiques pneus Aliapur : Laventie - Bailleul	*11 000 €*
Bacs de collecte sélective et verre Houtland	*5 500 €*
SITE DE STRAZEELE	**72 500 €**
Panneaux signalétiques extérieurs	*4 500 €*
Acquisition logiblocs : séparation intérieure bâtiment et plateforme	*18 000 €*
Réfection du pont bascule + logiciel exploitation	*50 000 €*

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

SERVICE COMM - PLPDMA	**1 300,00 €**
Frigo solidaire	*1 300,00 €*
Prévisions nouvelles 2020	**245 000,00 €**

Financement des investissements

Cette année, le montant prévisionnel des équipements et travaux d'investissement à réaliser est arrondi à **245 000 €.**

Le Compte Administratif 2019 présente un résultat cumulé excédentaire en section d'investissement d'un montant de 118 333.23 € - RAR de Dépenses 10 943.04 €, soit un excédent cumulé de **107 390.19 €.**

Considérant que le montant du remboursement du capital des emprunts s'élève en 2020 à **195 876.35 €** le montant total des dépenses d'investissement est de **440 876.35 €.**

Considérant que le compte administratif 2019 dégage un excédent de fonctionnement cumulé de **2 013 429.88 €**, il conviendra d'affecter lors du vote du Budget primitif le montant nécessaire au financement des investissements.

3 - Prévisions pluriannuelles

Considérant l'absence d'informations sur la localisation de la future déchèterie Merville-Estaires, il ne sera prévu au Budget 2020 que les dépenses d'étude de faisabilité, de maitrise d'ouvrage et d'AMO. Les travaux pourraient au mieux débuter en 2021.

Concernant la déchèterie d'Hazebrouck qui ne pourra s'étendre sur le site actuel, la Municipalité devra nous proposer un terrain suffisamment grand pour la construction d'une nouvelle déchèterie. Aussi, les études pourraient être menées en 2021 pour un début de travaux en 2022.

Il faut aussi prévoir des travaux voire de nouveaux aménagements dans les déchèteries afin de s'adapter aux collectes nouvelles et de renforcer la sécurité.

De même, les anciens bâtiments de Strazeele sont très vieillissants et des travaux de grosses réparations seront à prévoir, comme la toiture de l'atelier garage, le démantèlement du très ancien centre de tri qui est très corrodé, voirie et assainissement ... d'où la prévision de travaux d'investissement pour ces prochaines années.

Ces informations nous permettent d'évaluer le coût prévisionnel des futurs constructions et aménagements à entreprendre dans les différents sites et de proposer cet échéancier prévisionnel des travaux de 2020 à 2023.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

Investissements	2020	2021	2022	2023
Investissements divers	35 000	40 000	40 000	40 000
Commande annuelle de PAV verre	10 000	10 000	10 000	10 000
Strazeele : pont bascule, logiblocs et signalétique et autres TG Réparations	72 500	50 000	50 000	50 000
Travaux autres déchèteries	27 000	30 000	30 000	30 000
Déchèterie Merville - Estaires	130 000	2 100 000		
Déchèterie Hazebrouck		130 000	2 100 000	
Contrôle d'accès déchèteries			115 000	
Vidéo protection	10 000			30 000
Prévisions annuelles	**284 500**	**2 360 000**	**2 345 000**	**160 000**

En 2021 : La conteneurisation du territoire de Flandre Intérieure (*environ 1 500 000 €)* pourrait être prise en charge par le SMICTOM des Flandres avec refacturation à la CCFI dans le coût de service, ce qui permettrait d'obtenir un financement des bacs par CITEO dans le cadre de l'extension des consignes de tri et du contrat d'objectifs.

Ces prévisions pluriannuelles seront financées par emprunt, afin d'amortir le coût sur le long terme.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

IV – GESTION ET DEPENSES DU PERSONNEL

A – LES EFFECTIFS

FILIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	TABLEAU DES EFFECTIFS SMICTOM des Flandres			
	Au 01/01/2018 Délibération du 20/12/2017	Au 01/07/2018 Délibération du 11/06/2018	Au 01/03/2019 Délibération du 25/02/2019	Au 01/01/2020 Délibération du 18/12/2019
Directeur Général des Services	1	1	1	1
Attaché territorial principal	1	1	1	1
Ingénieur Territorial	1	1	1	1
Adjoint Administratif	5	5	5	5
Agent de maîtrise	1	1	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	0	0	2	2
Adjoint technique	18	19	20	21
Agents remplacement et/ou accroissement d'activités	4	4	3	0
Agents en poste au 31/12/N	24	26	25	25
Agents en disponibilité d'office	2	2	1	0
Rémunération accessoire	1	0	1	2
Agents de remplacement	4	4	4	0

B – LE TEMPS DE TRAVAIL

La modification des horaires d'ouverture au public des déchèteries, suivant règlement intérieur validé par le comité syndical le 10 avril 2017 modifié le 18 décembre 2019, a permis la généralisation des horaires des agents. Tous les agents du SMICTOM sont désormais sous le régime des 35 heures hebdomadaires. (35.5 h avec RTT)

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

Les différents sites du syndicat ont été équipés de badgeuses et les agents ont reçu des badges individuels pour une utilisation dès janvier 2018.

C – LES CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTIONS DE CHARGES DE PERSONNEL			
DEPENSES 012	**2017**	**2018**	**2019**
Personnel extérieur	1 381,65 €	16 890,49 €	14 975,84 €
Rémunérations	727 397,43 €	798 696,45 €	830 978,64 €
Charges	279 046,59 €	309 290,44 €	318 952,57 €
Assurances du personnel	30 994,25 €	36 534,32 €	38 795,29 €
Médecine du travail	2 401,40 €	1 347,40 €	2 084,40 €
Autres charges de personnel	11 694,98 €	12 177,94 €	12 691,06 €
Total des charges de personnel	**1 052 916,30 €**	**1 174 937,04 €**	**1 218 477,80 €**
Variation	*59 228,00 €*	*122 020,74 €*	*43 540,76 €*
%	*5,96%*	*11,59%*	*3,71%*

EVOLUTION DES ELEMENTS DE REMUNERATIONS			
€ BRUTS	**2017**	**2018**	**2019**
Rémunération brute	594 933.89 €	591 131.10 €	611 422.16 €
Nouvelle bonification indiciaire	11 264.45 €	15 051.30 €	15 989.61 €
Supplément familial traitement	14 931.23 €	18 881.74 €	19 168.74 €
Indemnités (dont chômage 2019)	73 177.45 €	149 615.34 €	164 787.80 €
Primes 13ème mois	53 585.62 €	53 642.26 €	56 278.12 €
Heures supplémentaires	2 603.94 €	2 633.53 €	1 361.85 €
Participation employeur			3 200.00 €
	750 496.58 €	**832 973.27 €**	**874 227.28 €**
Variation		82 476.69 €	41 254.01 €
%		10.99%	4.95%

Les données figurant sur ce tableau étant incomplètes voire même erronées sur le ROB des années précédentes, le détail par année a été demandé au prestataire de paie, pour vérification.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

Il faut prendre en compte pour 2019 :

- 3 agents de déchèterie placés à mi-temps thérapeutique suite Congé Longue Maladie ont dû être partiellement remplacés sans indemnisation des assurances.
  (2 remplacements pendant 6 mois)

- 1 agent mis en disponibilité dans l'attente d'une retraite pour invalidité sans reversement des indemnités versées pendant 9 mois.
  (1 remplacement pendant 12 mois)

- 1 agent en attente de l'avis du conseil de discipline de recours : 6 mois de plein traitement et 6 mois d'allocations chômage et/ou indemnités journalières de maladie à la charge du Syndicat.
  (1 remplacement pendant 9 mois)

- 2 contrats de 3 mois pour accroissement d'activités en déchèteries dans l'attente de recrutement.

- 2 contrats de 3 mois pour accroissement d'activités pour le PLPMDA et un accompagnement à l'élaboration du dossier d'appel à projet CITEO.

- Le recrutement après création de poste d'un adjoint technique dans le cadre de la nouvelle organisation administrative des déchèteries.

En 2020, une augmentation globale du 012 d'un montant d'environ 20 000 € est à prévoir. Des sommes restent à percevoir sur certains dossiers en attente d'indemnisation.

Il faut considérer :
- La continuité de la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) avec le reclassement indiciaire des agents territoriaux au 1er janvier 2020.
- La révision globale des montants annuels de RIFSEEP attribués aux agents permanents. Une grande majorité des agents n'ayant pas fait l'objet de revalorisation depuis 2012.
- L'inscription budgétaire de deux ETP de remplacement si indisponibilité d'agent permanent.
- Le versement de l'allocation chômage sur une période de 12 mois.

Les charges de personnel devraient évoluer de 1.73 %, hors assurance du personnel, autres charges et médecine du travail.

D – LES AVANTAGES

- Chèque cadeau d'un montant de 50 € remis aux agents présents au 31 décembre de l'année et les retraités, à l'occasion des fêtes de fin d'année,
- Adhésion à Plurélya : prestations sociales diverses pour les actifs, résiliation pour les retraités au 1er janvier 2020.
- Participation employeur de 15 € sur justificatif d'adhésion à une mutuelle labellisée,

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-255900573-20200203-D5_2020-DE

- Participation employeur de 10 € si adhésion au contrat groupe labellisé prévoyance
- 13ème mois versé par moitié en juin et décembre de l'année.

IV – CONCLUSION

Le coût prévisionnel 2020 est en augmentation en raison de la révision des marchés en cours, de la baisse importante des recettes issues de ventes de matériaux, des investissements à financer sans recours à l'emprunt et de l'augmentation des charges de personnel.

La seule réponse à la problématique économique reste la baisse des tonnages qui ne pourra se faire que par la mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et de la facturation incitative.